



Certificat d'aptitude sans visite

Par **rehad**, le **23/09/2014** à **17:22**

Bonjour,

Je suis en litige avec mon employeur qui m'a muté après 29 ans de travail administratif vers un poste de magasinier (mon contrat de travail stipule bien agent administratif) en fait c'est pour me placardiser.

Je suis travailleur handicapé et la fonction à laquelle il me désigne est absolument impraticable pour moi.

Je me suis mis en maladie et nous sommes actuellement aux prudhommes , le jour de la conciliation il n'a pas voulu me rendre mon poste ni un similaire. Nous attendons le jugement et ce dernier fourni un certificat d'aptitude du médecin du travail de l'entreprise un an après comme quoi j'étais apte et je n'ai jamais eu cette visite médicale comment prouver cela dois-je me retourner contre le médecin, j'étais en surveillance renforcée et je n'ai jamais passé de visite en trois ans.

merci pour votre aide rehad

Par **moisse**, le **24/09/2014** à **18:06**

Bonsoir,

Vous devez absolument contacter le médecin du travail et vérifier la délivrance de cet avis. Il est possible d'un personne se soit présentée à votre place, c'est du déjà vu.

S'il confirme la visite, direction le commissariat et déposer plainte contre X